



# Les Écoles et Établissements du Développement Durable de Haute-Normandie

## Cadre général de la démarche de labellisation

### 1. Les objectifs d'une labellisation régionale

- **Reconnaître** officiellement la contribution des écoles et établissements au développement durable
- **Valoriser** les actions, les acteurs et les écoles et établissements engagés
- **Renforcer** l'identification du programme EdDD par les partenaires et le public
- **Inscrire** dans la durée la démarche des écoles et établissements

### 2. Les critères à satisfaire pour l'obtention de la labellisation

- **Justifier** de la mise en œuvre graduelle des engagements de la «Charte des EdDD»
- **Justifier** d'une articulation effective entre enseignements et actions concrètes
- **Contribuer** aux finalités du développement durable et agir dans le respect des principes d'action inscrits dans la «Charte des EdDD» de Haute Normandie, conformément au *Cadre de référence* national des agendas 21 territoriaux

5 PRINCIPES	5 FINALITES	EXEMPLES D' ACTIONS
<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>L'organisation du pilotage</b>, avec un engagement dans la durée, notamment au travers du <i>Projet d'école</i> ou d'établissement</li> <li>● <b>Une stratégie d'amélioration continue</b></li> <li>● <b>La participation des acteurs</b>, avec une gouvernance fondée sur la responsabilité et la concertation, permettant l'implication de l'ensemble de la communauté éducative</li> <li>● <b>La transversalité des approches</b>, visant à intégrer les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable</li> <li>● <b>Une évaluation partagée</b>, par la communauté éducative</li> </ul>	<b>Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diagnostic énergétique ou bilan carbone</li> <li>- Plan de réduction des émissions de GES (économies de chauffage, plan de mobilité durable)</li> <li>- Animations scolaires (exposition, conférence, jeux) sur le changement climatique</li> </ul>
	<b>Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion différenciée des espaces verts de l'établissement</li> <li>- Création d'un jardin potager, d'une mare</li> <li>- Nettoyage de plages, abords de rivières</li> <li>- Organisation de classes d'eau</li> <li>- Création d'un club nature ou d'un refuge pour la protection des papillons ou des oiseaux</li> <li>- Découverte de la faune et de la flore sauvage avec des associations locales</li> </ul>
	<b>Cohésion sociale &amp; solidarité entre les territoires et les générations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Actions de solidarité locale ou Nord-Sud</li> <li>- Don du sang, collecte de denrées alimentaires</li> <li>- Echanges culturels solidaires</li> <li>- Développement de partenariats locaux</li> </ul>
	<b>Épanouissement de tous les êtres humains</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Actions d'intégration des handicapés</li> <li>- Lutte contre l'échec scolaire</li> <li>- Actions en faveur d'une orientation choisie</li> <li>- Formation-action des éco-délégués, des personnels TOS</li> </ul>
	<b>Dynamique de développement suivant des modes de production &amp; de consommation responsables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Economie de papier (impression recto verso, cahiers de brouillon issus du tri sélectif)</li> <li>- Recyclage des déchets</li> <li>- Repas filières courtes &amp; agricultures durables</li> <li>- Achats éco-responsables (papier, produits d'entretien, fournitures scolaires)</li> </ul>

### 3. Un label en trois niveaux

Les niveaux de reconnaissance du label sont liés au principe d'action « d'amélioration continue » affirmé dans la Charte ; chaque niveau intégrant les exigences du niveau précédent.

---

#### Niveau 1 « Confirmation de l'engagement »

---

**Ce premier niveau valide l'engagement effectif de l'école ou de l'établissement dans la démarche**

Il existe, au moment du dépôt de la demande :

- Un **courrier de candidature signé du responsable** de l'école ou de l'établissement scolaire.
- Un extrait du **projet d'école ou d'établissement**, intégrant la dimension d'éducation au développement durable et prenant en compte les valeurs et engagements de la Charte et du cahier des charges
- Le **Rapport Annuel du Développement Durable (RADD)** comportant le **plan d'actions** formellement évalué ainsi qu'un **nouveau plan d'actions** ou une actualisation du plan d'actions pluriannuel

---

#### Niveau 2 « Maîtrise de la démarche »

---

**Ce deuxième niveau valide la diversité des actions engagées et l'inscription du projet dans la durée, ainsi que l'existence de résultats significatifs ou quantifiables**

Il existe, au moment du dépôt de la demande :

- Un **courrier de candidature signé du responsable** de l'école ou de l'établissement scolaire.
- Un extrait du **projet d'école ou d'établissement**, intégrant la dimension d'éducation au développement durable et prenant en compte les valeurs et engagements de la Charte et du cahier des charges.
- Deux **Rapports Annuels du Développement Durable (RADD)** comportant deux plans d'actions faisant apparaître :
  - des actions prenant en compte les cinq finalités du cadre de référence
  - des résultats significatifs ou quantifiables

Ainsi qu'un **nouveau plan d'actions** ou une actualisation du Plan d'actions pluriannuel qui prend en compte les cinq finalités du cadre de référence

---

#### Niveau 3 « Exemplarité »

---

**Ce troisième niveau valide l'exemplarité de l'ensemble de la démarche engagée**

Ce niveau doit être considéré, d'un point de vue éthique, comme le seul et véritable objectif pour les EdDD, en lien avec leurs partenaires : contribuer à « **un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs** » (Rapport Brundtland, 1987).

Il requiert de satisfaire à **trois obligations complémentaires** par rapport au niveau précédent :

- Des **résultats significatifs ou quantifiables** obtenus dans toutes les dimensions du cadre de référence
- Des **actions remarquables** qui prouvent par leurs résultats optimisés que l'établissement apporte effectivement des réponses concrètes et significatives aux enjeux du développement durable
- Des **actions exemplaires** et transférables vers d'autres acteurs

### 3. Modalités et calendrier

**Décembre - janvier** : dépôt du dossier de demande de labellisation auprès du Rectorat, qui assure le secrétariat unique du label

**Janvier- février** : instruction du dossier par le groupe technique formé des membres du COPIL.

Le groupe technique rend un avis motivé au Comité de pilotage régional des EdDD

**Février** : décisions du Comité de pilotage des EdDD

**Avril** : remise officielle du label, à l'occasion du Séminaire annuel des EdDD